SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FONTAIN - ARGUEL - LA VEZE

Compte Rendu du Conseil Syndical du Mardi 08 Novembre 2016

Le 08 Novembre 2016 à vingt heures trente minutes, le Conseil Syndical du SIFAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VAGNE, Président du SIFAL, à la suite de la convocation adressée le 02 Novembre 2016.

Membres présents :

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE, Michèle BOFFY, Nicolas PERRETTE

Commune d'Arguel : Claude GRESSET, André AVIS, Didier MARCHAL Commune de La Vèze : Christian PASCAL, Christophe CAVEROT

Membre excusée :

Commune de La Véze : Sandrine DARTEVELLE

Invités:

Martine DONEY : maire de Fontain Jocelyn VENDEL : JV INGENIERIE Rachel THURIET : Cabinet ART

Céline MOISSON : Commune de Pugey Yannick FAVORY : Commune de Pugey

Invitée excusée :

Catherine CUINET : Maire de La Véze

Frank LAIDIE : Maire de Pugey

Secrétaire de séance : Nicolas Perrette

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 30 Août 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour:

- 1. Rénovation du groupe scolaire : Présentation par Mme Rachel Thuriet du cabinet ART de l'avant-projet sommaire.
- 2. Point sur le dossier de financement (Prêt CDC, subventions département, Etat, Région, CAF, FEDER)
- 3. Création de la commission d'appel d'offres (CAO) du SIFAL
- 4. Point sur le budget investissement du SIFAL : DM 2 Inscription du projet au BP 2016,
- 5. Adhésion au groupement de commandes permanent de la CAGB.
- 6. Protocole d'accord avec l'inspection académique (signature lundi 28 novembre)
- 7. Délibérations :
 - 1. DM N° 2 investissement,
 - 2. Recours au Prêt CDC.
 - 3. Solliciter le financement du département, de la DETR, du FSIPL, des fonds FEDER, de la CAF, de la Région.
 - 4. Autoriser la signature du protocole d'engagement et d'évolution avec l'inspection académique,
 - 5. Groupement d'achat permanent CAGB,
- 8. Questions diverses.

1) Rénovation du groupe scolaire

Madame Rachel Thuriet architecte au cabinet ART nous fait une présentation de l'avant-projet sommaire du projet de rénovation du groupe scolaire de Fontain. L'objectif est de déposer le permis de construire pour la mi-décembre 2016. Le président précise que le budget de 1,77 millions d'euros ne doit pas être dépassé. Le dossier de demande de subvention DETR doit être déposé au plus tard pour la mi-décembre.

Madame l'architecte nous présente les plans. La salle d'activités sportives d'une surface inférieure à 300 m² sera implantée à l'entrée du groupe scolaire dans le talus. Cette salle sera alors semi

enterré ce qui aura pour conséquence que le bâtiment ne dépassera pas la hauteur du bâtiment ancien du groupe scolaire. Un cheminement piéton sera créé directement depuis le parking existant de manière à pouvoir accéder à la salle sans passer par l'école. Une réflexion a été engagée pour que le coût de la salle soit réduit au maximum. Ainsi, des travées économiques (poteaux/poutres) de 5 mètres de large ont été prévues, ce qui donnera à la salle une longueur d'environ 20 mètres. 15 mètres sont prévus en largeur de manière à pouvoir pratiquer un maximum d'activités sportives (mini tennis, badminton, mini hand, mini basket, foot, etc...).

Concernant les deux classes nouvellement construites elles seront prévues non pas en prolongement de la façade mais en retrait sur la partie sud-est du bâtiment principal. Au total dans l'école nous aurons :

- au niveau -1 : 3 classes de maternelle
- au niveau du rez-de-chaussée : 2 classes de primaire
- au 1^{er} étage : 4 classes pour le primaire.

Une sortie directe vers la cantine est prévue par l'extérieur sur l'arrière du bâtiment. Ceci permettra de passer de la maternelle vers la cantine sans passer par la salle de motricité. En cas de pluie ou de mauvais temps, les enfants pourront passer à l'intérieur par la salle de motricité mais plus par une classe comme cela est encore le cas aujourd'hui. Le hall d'accueil prévu pour la maternelle est très grand (environ 2 fois la surface actuelle), ce qui permettra de mieux gérer l'attente et l'arrivée par rapport au bus des enfants et de permettre à nouveau aux parents de venir accompagner leurs enfants à intérieur de l'école maternelle.

L'espace périscolaire est quant à lui prévu dans la partie de l'ancienne extension dans laquelle se trouve actuellement une classe et la salle d'activité. De cette manière, l'espace périscolaire pourra être entièrement séparée de l'espace école. Enfin, on peut noter que l'espace mis à disposition du périscolaire sera plus que doublé par rapport à aujourd'hui.

Le local « Chaufferie » sera placé en position centrale à côté de l'escalier qui mène à l'entrée historique du bâtiment. Le dimensionnement de la chaufferie sera défini par le bureau d'étude thermique une fois les plans validés. Le choix d'une chaufferie bois semble se préciser, même si la gestion d'une cuve silo à granulés suscite des interrogations.

En outre, au niveau des remarques formulées, la configuration de l'extension prévue pour les deux classes nouvellement créées suscite des interrogations. Une demande de réduction des volumes de cette extension est faite à l'architecte ainsi que la recherche d'une volumétrie plus cubique.

2) Point sur le dossier de financement

La caisse des dépôts et consignations nous a confirmé l'obtention d'un prêt à 0 % à hauteur de 1,2 millions d'euros. Ce montant correspond environ à notre besoin de financement. Cette bonne nouvelle nous permettra de réduire de 5 ans la durée de remboursement avec un emprunt sur 20 ans plutôt que 25 ans avec en outre une baisse d'environ 10 % du montant de remboursement qui avait été initialement prévu.

Le conseil syndical délibère pour inscrire l'opération rénovation au budget investissement.

La délibération est prise à l'unanimité des huit participants.

Le conseil syndical délibère pour autoriser le président à accepter l'offre de la caisse des dépôts et consignations à l'unanimité des huit participants.

3) Point sur le dépôt des demandes de subventions

Une délibération est prise à l'unanimité des huit participants pour demander un soutien à chacun des financeurs : CAF, FEDER, REGION (Effilogis), DETR, FSIPL.

4) Protocole d'accord avec l'inspection académique

Le projet de rénovation extension du groupe scolaire ainsi que l'arrivée de la commune de Pugey a été présenté à l'inspection académique qui l'a très bien accueilli. Ce protocole prévoit un plan d'organisation scolaire et périscolaire ainsi que l'évolution des effectifs prévus sur trois ans. L'assemblée autorise le président à signer ce protocole à unanimité des huit participants.

5) Délibérations

Objet : Réalisation d'un contrat de prêt à la Caisse des dépôts et consignations

Afin de financer les travaux de rénovation-extension du groupe scolaire de Fontain, les membres du conseil syndical décident la mise en place d'un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 1 200 000 Euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations, aux conditions suivantes :

- Prêt à taux zéro

- Montant : 1 200 000 Euros

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Amortissement : constant
- Typologie Gissler : 1A

Le conseil syndical autorise le Président à l'unanimité, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Objet: Décision Budgétaire Modificative n°2

Suite à la consultation pour la réalisation du prêt pour la rénovation-extension du groupe scolaire, il est nécessaire de modifier le budget 2016.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité la modification suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation	Diminution de	Augmentation	Diminution de
	de crédits	crédits	de crédits	crédits
Chap 16: RI 1641 - Emprunts en			1 200 000.00	
euros				
Chap 20 : DI 2031 – Frais d'études	134 400.00			

Objet : Demande de subvention pour la rénovation-extension du groupe scolaire

Dans le cadre du projet de rénovation-extension du groupe scolaire de Fontain pour une enveloppe globale prévisionnelle de 1 778 000 € HT, les membres du conseil syndical autorisent Monsieur le Président, à l'unanimité, à solliciter l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales et à signer tout document nécessaire.

Objet : Demande de subvention pour la rénovation-extension du groupe scolaire

Le Conseil Syndical et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux pour un montant maximum de 1 778 000 € HT
- sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- se prononce sur le plan de financement :

Fonds libres 138 000.00 €

Subvention Etat 220 000.00 €

Subvention Conseil régional 60 000.00 €

Subvention Conseil départemental 160 000.00 €

Prêt Caisse des dépôts 1 200 000.00 €

- sollicite l'autorisation de commencer les travaux dès la validation du dossier complet de demande de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document se rapportant à ces travaux.

Objet : Demande de subvention pour la rénovation-extension du groupe scolaire

Dans le cadre du projet de rénovation-extension du groupe scolaire de Fontain pour une enveloppe globale prévisionnelle de 1 778 000 € HT, les membres du conseil syndical autorisent Monsieur le Président, à l'unanimité, à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public (FSIPL) et à signer tout document nécessaire.

Objet : Demande de subvention pour la rénovation-extension du groupe scolaire

Dans le cadre du projet de rénovation-extension du groupe scolaire de Fontain pour une enveloppe globale prévisionnelle de 1 778 000 € HT, les membres du conseil syndical autorisent Monsieur le Président, à l'unanimité, à solliciter l'aide du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté d'un montant de 40 000€ au titre de l'axe 3. OS3.1 pour la réalisation du système de chauffage bois et de son réseau et à signer tout document nécessaire.

Objet : Demande de subvention pour la rénovation-extension du groupe scolaire

Dans le cadre du projet de rénovation-extension du groupe scolaire de Fontain pour une enveloppe globale prévisionnelle de 1 778 000 € HT, les membres du conseil syndical autorisent Monsieur le Président, à l'unanimité, à solliciter l'aide du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du programme EFFILOGIS et à signer tout document nécessaire.

Objet : Demande de subvention pour la rénovation-extension du groupe scolaire

Dans le cadre du projet de rénovation-extension du groupe scolaire de Fontain pour une enveloppe globale prévisionnelle de 1 778 000 € HT, les membres du conseil syndical autorisent Monsieur le Président, à l'unanimité, à solliciter l'aide du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté d'un montant de 80000 € au titre de l'axe 3. OS3.1 pour la réalisation du système de chauffage géothermie et de son réseau et à signer tout document nécessaire.

Objet : Autorisation protocole d'engagement et d'évolution

Le conseil syndical autorise à l'unanimité, le Président à signer le protocole d'engagement et d'évolution avec l'inspection académique.

6) Questions diverses

Au niveau des effectifs pour l'année scolaire 2017-2018 on constate que 41 CM2 quittent l'école (Fontain et Pugey) alors que 19 PS seulement sont prévues.

La perspective de fermeture d'une classe sur Pugey sans rapatriement d'enfants sur Fontain nécessiterait de faire fonctionner l'école de Pugey avec des classes de triple niveau.

Ceci risquerait de créer des tensions avec les parents d'élèves du village de Pugey.

Dans le cas où Pugey se retrouverait avec deux classes pour l'année 2017/2018, il faudrait organiser les choses de manière à générer deux classes à double niveau sur la commune de Pugey. Une fois que le déroulement des travaux sera connu, nous pourrons alors savoir de quelle manière nous pourrons répartir les différentes classes sur les deux sites.

La séance est levée à 22h00.